



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/240
4 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 4 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que, le 2 janvier 1999, deux hélicoptères appartenant à l'entité israélienne ont tournoyé pendant trois minutes derrière le navire libyen Qarious qui faisait route vers Beyrouth et se trouvait au point de coordonnées 3352 N et 3420 E, c'est-à-dire à 60 milles à l'ouest de Beyrouth. Ces actes sont une continuation de la violation par l'entité israélienne de tous les principes et coutumes du droit international qui s'appliquent au transport maritime dans la région et ils reflètent le caractère en permanence agressif et néfaste de cette entité.

La grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste tient à faire savoir qu'elle rejette et réproouve cet acte de piraterie et réaffirme qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies assure le rôle qui est le sien en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant fin à de tels comportements insensés qui contreviennent aux principes et aux coutumes du droit international. Par ailleurs, la Jamahiriya affirme qu'elle se réserve le droit de défendre sa souveraineté et ses intérêts conformément aux instruments internationaux et à la Charte des Nations Unies.

La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abuzed Omar DORDA
